



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2854

Pannort d'increation Installation électrique democtique DT / TDT evictorte				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport 2.3 / AT lo ox /OL				
Concerne : ✓ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique				
Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur :				
Personne sur place :code EAN de l'installation :	NC			
Adresse de la visite : Y TA CTA bors 2001	10 4	10-6	W A'11	
Date de visite : OCL of A Date d'émission : OCL of Péférance e	iont:	a constant	MINE	
Date de visite :	ient			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 2 276 bis et dérogations 271 b	is 🖵 2/8			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :			1	
Tension d'utilisation ☒ Protection générale du branche □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux :	ment : 🔼	pA a ye	3/7	
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : 1 no	ombre de cir	cuits terminau	x: 2	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation	i i	V		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs	1			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
		X		
Note : différentiel plombé non plombable à nouveau plombé		2		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	-	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		α	<u> </u>	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :ΜΩ	1 ×			
Résistance de dispersion de la prise de terre T.A.C ANDES CONTROL DE LA CONTRO		V		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agen	t SOCOTEC B	FI GILIM ashl	
Manquements / Notes :	aoi ao i agon		ELOIOW GSDI.	
1		.,		
Voir Aunexe				
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôlo nóri	odique act à e	ffeetuer 3	
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	somme pen	oulder estate	niectuei j	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis	sita complán	aontaire est à	9	
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 r	site complen	ignatura da l'a	sata da S	
vente.	nois apres s	ignature de ra	icie de	
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame	an gamplám	antaire est à e	Véautau C	
	en compieme	entaire est a e	xecuter	
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité p au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Nom et visa du demandeur pour réception:				
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa de Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	du demandeur	pour réception	: %	
		9	100	
ALLEGADO M. M.			1	
Domenico Domenico			8	
SOCOTEC DOTTION			"	

8



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 1322 23/11005/02
 La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : Cours, ve
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Ceffret.
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
 ☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Absence de plan electrique de Minstallabor. **Absence de sechionneur de Tence Xinstallabor. **Dion à recondit on per donn son empere le 10000000000000000000000000000000000

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION